



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 017-200041689-20250519-CC2025_077-DE

Conseil Communautaire du 19 mai 2025

**Objet : Signalétique des circuits vélo de randonnée -
Mise en place d'un fond de concours pour inciter les
communes à remettre en état leurs parcours**

Numéro de délibération : CC2025_077

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle

PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZ
Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Fran
GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SABOUREAU,
Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE,
Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoch CHAUVREAU, Pierre-Michel
MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick
REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard
CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

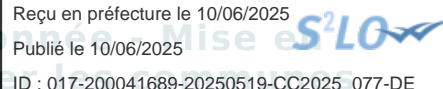
Signalétique des circuits vélo de randonnée place d'un fond de concours pour inciter à remettre en état leurs parcours

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_077-DE



Vu l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que le développement de l'offre de randonnée, bien qu'il ne relève pas directement des compétences de Vals de Saintonge Communauté, constitue un levier majeur pour la valorisation touristique du territoire ;

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la vallée de la Trézence, le Département réhabilite actuellement 9 circuits vélos dans ce secteur ;

Considérant que pour promouvoir un circuit il est nécessaire que le balisage soit fiable ;

Considérant qu'à ce jour 9 circuits vélo, situés sur 13 communes du territoire, sont inexploités du fait de la vétusté de leur balisage,

Considérant que le coût moyen de rénovation d'un circuit vélo est estimé à 400 € par kilomètre, soit un coût total prévisionnel total de 58 720 € TTC pour les 9 circuits identifiés.

Circuits	Communes	Dépenses à charge des communes		Estimation fonds de concours versés par la CDC
		TTC	Montant hors FCTVA (16,404%) HT	
Circuit n°9 – 13 km	Bernay Saint-Martin – 9 km	3 600 €	3 091 €	1 545 €
	Saint-Félix – 4 km	1 600 €	1 374 €	687 €
	Total	5 200 €	4 465 €	2 232 €
Boucle des fontaines de Sainte-Ragedonde – 13,8 km	Courant – 11,2 km	4 480 €	3 847 €	1 924 €
	Bernay Saint-Martin – 2,6 km	1 040 €	893 €	447 €
	Total	5 520 €	4 740 €	2 371 €
Les Bois – 9 km	Doeuil-sur-le-Mignon – 9 km	3 600 €	3 091 €	1 545 €
Les Moulins – 18 km	Doeuil-sur-le-Mignon – 18 km	7 200 €	6 182 €	3 091 €
Forêt d'Essouvert – 9 km	Loulay – 6,1 km	2 440 €	2 096 €	1 048 €
	Lozay – 2,9 km	1 160 €	996 €	498 €
	Total	3 600 €	3 092 €	1 546 €
Via l'Isle et la Boutonne – 23 km	Loulay – 4,4 km	1 760 €	1 512 €	756 €
	La Jarrie – 7,5 km	3 000 €	2 577 €	1 289 €
	Coivert – 1 km	400 €	343 €	171 €
	Saint-Martial – 3,6 km	1 440 €	1 237 €	618 €
	Saint-Pierre de l'Isle – 6,5 km	2 600 €	2 233 €	1 116 €
Total	9 200 €	7 902 €	3 950 €	
Circuit des trois communes – 22 km	Migré – 8 km	3 200 €	2 749 €	1 374 €
	Bernay-Saint-Martin – 3 km	1 200 €	1 031 €	516 €
	Courant – 3,5 km	1 400 €	1 203 €	601 €
	Lozay – 7,5 km	3 000 €	2 577 €	1 289 €
Total	8 800 €	7 560 €	3 780 €	
La Boutonne est ses moulins – 14 km	Saint-Séverin – 10 km	4 000 €	3 435 €	1 717 €
	Coivert – 4 km	1 600 €	1 374 €	687 €
	Total	5 600 €	4 809 €	2 404 €
Les fiefs de la Comtesse – 25 km	Villeneuve-la-Comtesse – 15 km	6 000 €	5 154 €	2 577 €
	Croix-Comtesse – 2,4 km	960 €	824 €	412 €
	Coivert – 7,6 km	3 040 €	2 612 €	1 306 €
Total	10 000 €	8 590 €	4 295 €	
TOTAL		58 720 €	50 431 €	25 214 €

* Hypothèse hors subvention

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission tourisme réunie en séance du 10 février 2025 et du 28 avril 2025 :

- d'approuver la mise en place d'un fonds de concours dédié à la réhabilitation du balisage

des circuits vélo existants sur 13 communes du territoire (Bernay, Courant, Doeuil-sur-le-Mignon, Loulay, Lozay, La Jarrie, Coive de l'Isle, Migré, Villeneuve la Comtesse, la Croix Comtesse),

- de doter ce fonds de concours d'une enveloppe prévisionnelle globale de 25 214 € et de préciser que cette somme fera l'objet d'une inscription de crédits sur 4 ans en fonction de l'avancement des réhabilitations et des communes candidates. L'objectif étant d'atteindre à minima 2 réhabilitations par an,
- de fixer à 50 % la part communautaire du fonds de concours, du coût des travaux réalisés, après déduction d'éventuelles subventions obtenues par les communes et du FCTVA. Afin de limiter les difficultés de trésorerie des communes, les fonds leur seront versés sur la base du budget prévisionnel actualisé avant lancement de l'opération,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 81
- Contre : 2
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,